Modèle de règlement intérieur

**Remarques préliminaires**

Contrairement au règlement d'utilisation, le règlement intérieur ne doit pas être adopté par l'organisme responsable.

Au mieux, il devrait être soumis à l'organisme responsable (ville / commune ; association ; fondation) pour information.

Le règlement intérieur régit l'utilisation de l'infrastructure.

Une vérification régulière du règlement intérieur est recommandée.

Le règlement intérieur suivant a un caractère de recommandation et doit être adapté à la situation de chaque bibliothèque.

**Règlement intérieur de la bibliothèque xx**

**Bienvenue à la bibliothèque. Nous sommes heureux de vous accueillir !**

**Généralités**

Dans la bibliothèque, tout le monde se respecte. Les documents, le matériel et le mobilier doivent être traités avec soin. Veuillez vous comporter de manière à ne pas déranger, gêner ou mettre en danger les autres utilisateurs/trices.

**Infrastructure technique**

Vous pouvez apporter vos appareils mobiles.

Pour l'alimentation électrique, il est possible d'utiliser des prises de courant non occupées et librement accessibles.

Il est interdit de consulter des sites Internet dont le contenu relève du droit pénal.

**Manger et boire**

La consommation d'en-cas froids ainsi que de boissons est autorisée.

**Bruit et propreté**

Nous vous demandons de vous comporter de manière respectueuse et de maintenir vos conversations à un niveau sonore acceptable.

Nous vous prions de mettre votre téléphone portable en sourdine dans la bibliothèque et de ne téléphoner que depuis l’extérieur. Merci de laisser propres les places de travail et de lecture.

**Animaux**

Les animaux ne sont pas admis dans la bibliothèque. Les chiens d'assistance font exception.

**Toilettes**

Les toilettes ne sont accessibles que pendant les heures de service.

**Fumer**

Il est interdit de fumer.

**Accès en dehors des heures de service** (Open Library)

*S’il y a une offre, il convient de compléter ici :*

L'accès est possible pour les client·e·s à partir de xx ans disposant d‘un abonnement de bibliothèque valable et d’un code PIN personnel.

La carte de bibliothèque n’est pas transmissible.

L‘espace est placé sous vidéosurveillance.

Vous êtes priés de ne pas laisser d'autres personnes entrer dans la bibliothèque.

**Dispositions finales**

La bibliothèque n'est pas responsable des objets apportés, perdus, endommagés ou volés.

Pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans, les responsables légaux sont responsables.

En cas de violation répétée ou grave des dispositions du présent règlement intérieur ainsi qu'en cas de perturbation importante du fonctionnement de la bibliothèque, la direction de la bibliothèque peut exclure temporairement ou définitivement un·e usager/gère de l'utilisation de la bibliothèque.